



www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacore

Etaient présents :

M. GUILLOUARD,
Maire ;

M. AUTRET,
Mme LEGAC,
M. DESVENAIN,
Mme FOUQUET,
M. DORAND,
M. PUCELLE, (M. D.)
Adjoints ;

Etaient présents :

Mme BRAULT,
Mme IBAZIZENE,
Mme MAHE,
M. GERARD,
M. LEMARINIER,
M. LEMONNIER,
M. LEVILLAIN,
M. RANCHIN,
M. YAOUANC,
M. LE BRET,
Conseillers ;

**Etait(aient) absent(s)
excusé(s) :**

M. BOUCHARD, pouvoir à
M. desvenain
M. DAVID, pouvoir à
M. Dorand
M. ALLAIS, pouvoir à
M. Pucelle
Mme CHARUEL, pouvoir à
M. Legac
Mme LE PREVOST,
pouvoir à M. Guillouard
M. GUYARD, pouvoir à
M. Le Bret

**Etait(aient) absent(s)
non excusé(s) :**

Jean-Louis Gérard
a été élu secrétaire de
séance.

**Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17 + 6p
Votants : 23**

Date de convocation :

13 Octobre 2016

Fin de séance : 23h25

Prochains conseils :
25 nov. et 14 déc.

**République Française - Département du Calvados Commune de
COLOMBY-ANGUERNY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 octobre 2016**

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 23 membres, le quorum est de 12. Le maire constate la présence de **16** conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le maire tient à remercier Mme Régine Fouquet et pour l'organisation des manifestations communales dont celle de samedi dernier, sur la conférence sur la bataille d'Hastings de 1066 par M. Pierre Bouet.

Avant de commencer, le maire demande de rajouter une délibération sur la création d'un local de stockage pour l'association Aire.

Sur le procès-verbal de la réunion du 21 septembre, M. Le Bret, Président du Sivos Abc, fait deux remarques sur le paragraphe du syndicat, l'une pour supprimer en retraite et l'autre pour 1 au lieu de 3 pour ce qui concerne la convention entre le syndicat et l'Adaj, le reste est adopté à l'unanimité.

01 **Compte rendu des délégations : Finances, urbanisme et Administration**

120

M. Didier Autret, adjoint au suivi financier et administratif, présente un compte rendu de chaque délégation depuis le 21 septembre,

16	Mandats pour un montant de	13 834,84 €
----	----------------------------	-------------

9 délibérations	de 16090 à 16098 du conseil municipal du 21 septembre enregistrées à la préfecture en date du 30 septembre 2016	
-----------------	---	--

3	Permis de construire accordés	PC 2016-15-17-20-21
2	Déclarations préalables accordées	DP 2016 - 12-13
1	Déclaration préalable refusée	DP 2016 - 14

Le planning de l'occupation des salles a été envoyé aux associations pour les mois de septembre et d'octobre.

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

Compte rendu sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçus en mairie depuis le dernier conseil municipal

La commune a reçu une DIA depuis le dernier conseil municipal, pour laquelle il n'a pas exercé le droit de préemption au nom de la commune.

➤ 15 rue du Clos de l'église	
------------------------------	--

02 **Délibérations sur les avenants aux travaux de restauration du monument aux morts du cimetière Saint-Vigor et des travaux de voirie.**

121

- **Délib n° 16099** : Monument aux morts : devis complémentaire pour la fourniture de pierres supplémentaires sur la dalle béton, pour un montant de 1 375,92€

Après avoir pris connaissance du dossier par M. Dorand, adjoint aux bâtiments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés, d'engager cette dépense et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

- **Délib n° 16100** : Voirie : devis complémentaire concernant la reprise de la voirie en mauvais état pour la réalisation de la porte d'entrée sur le CD 141, pour un montant de 1 100€ HT soit 1 320€ TTC.

Après avoir pris connaissance du dossier par M. Desvenain, adjoint à la voirie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés, d'engager cette dépense et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

03 **Délibération pour l'attribution d'une indemnité pour le receveur municipal afin d'assurer les prestations de conseil, de confection des documents et d'assistance en matière budgétaire Délib n° 16101**

122

Suite à la création de la nouvelle commune de Colomby-Anguerny, le

percepteur nous demande de présenter une délibération d'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor public chargés de fonctions de receveur en application à l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales, de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Marc Legros, receveur principal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,75€.

Après avoir pris connaissance du dossier par M. Didier Autret, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés, cette délibération pour l'attribution d'une indemnité pour le receveur municipal de Ouistreham, afin d'assurer les prestations de conseil, de confection des documents et d'assistance en matière budgétaire et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

04
123

Délibération pour affecter un nom de rue du lotissement « le Val Angot » et sa numérotation

Délib n° 16102 :

M. le Maire présente le dossier. Il a proposé de nommer la rue principale « William « Bill » ROSS » vétéran canadien des « Queen's Own Rifle of Canada ». En partant du VC n°1 nommé « rue du Queen's Own Rifle of Canada » les nombres pairs sur la droite en descendant le lotissement et impairs sur la gauche

Voici la numérotation suivante : 1 au lot 2 , 3 Lot 1, 5 au Lot 5, 7 au lot 9 au lot 3, 11 au lot 22, 13 au lot 21, 15 au lot 19, 17 au lot 18, 21 au lot 17, 23 au lot 16, 25 au lot 15, 27 au lot 14, 2 au lot 6, 4 au lot 7, 6 au lot 8, 8 au lot 9, 10 au lot 10, 12 au lot 11, 14 au lot 12 et 16 au lot 13.

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés, de donner le nom de « William « Bill » ROSS » vétéran canadien à la rue qui désert le lotissement du Val Angot et l'attribution de la numérotation décrite dans le paragraphe précédent.

Dans les discussions avec l'aménageur, la création d'un « inukshuk » à l'entrée du lotissement serait un symbole rappelant le canada et ses soldats venus un jour nous libérer.

Un « inukshuk » est un empilement de pierres (ou cairn) construit par les peuples Inuit dans les régions arctiques d'Amérique du Nord dont l'Arctique canadien. Sa forme et sa taille peuvent varier. Un « inukshuk » est un terme qui signifie « ce qui a la capacité d'agir comme un être humain ».

05
124

Délibération pour un avis d'appel public à la concurrence à procédure adaptée pour un maître d'œuvre afin de réhabiliter une maison principale en deux locaux. Délib n° 16103

Présentation du dossier par M. Alain Yaouanc, conseiller municipal, pour la réhabilitation d'une maison ancienne, localisée au 1 rue du bout maçon. L'existant comprend une surface totale de 336m², hors les murs, sur 3 niveaux. La réhabilitation comprendra 2 unités, l'une pour la réalisation d'un gîte rural de 15 personnes sur la partie Est du bâtiment et l'autre un logement d'environ 60m² sur 2 niveaux sur la partie Ouest.

Pour la réalisation de cette rénovation, il faut prévoir le recrutement d'un architecte-maître d'œuvre. Les missions qui lui seront confiées, l'AVP (Avant-projet), PRO (Permis de construire) si besoin, l'ACT (Assistance au maître d'ouvrage) pour le descriptif détaillé, le quantitatif, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et la passation des contrats, le suivi du chantier jusqu'à la réception du bâtiment.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil

	<p>municipal approuve à l'unanimité moins trois abstentions, cette délibération pour préparer une consultation de recrutement d'un architecte-maître d'œuvre pour la réhabilitation de la maison ancienne en 2 unités (Gîte et logement) et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.</p>																								
06 125	<p>Délibération pour autoriser l'association Aire de créer un local de stockage à côté de l'atelier, chemin du Colombier. <u>Délib n° 16104</u></p> <p>Afin de permettre à l'association Aire de stocker du matériel de chantier (type échafaudage, brouettes, planches, etc.), l'autorisation lui sera accordée pour la création d'une plateforme afin de déposer une structure de 15m² qui restera démontable si besoin. Cet élément sera intégré dans l'environnement, en bois de préférence et de couleur rappelant celle de l'atelier existant.</p> <p>L'association restera propriétaire de la structure, qui sera fixée au sol mais démontable et prendra à sa charge toutes les dépenses de fournitures, d'aménagement et de réalisation.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés, cette délibération afin d'autoriser l'association à créer un local de stockage de matériel à côté de l'atelier, chemin du Colombier et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.</p>																								
07 126	<p>Points sur le syndicat scolaire Abc</p> <p>- comité syndical du 20 sept : effectif de la rentrée, 203 élèves dont sur le site Anisy 54 enfants, Basly 73 et Colomby-Anguerny 76, qui sont répartis de la façon suivante :</p> <table border="1"> <tr> <td>Petite section / TPS</td> <td>Mme Defer</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Moyenne section</td> <td>Mme Mellinger</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Grande section</td> <td>Mmes Guillot et Lemore</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>CP/CE1</td> <td>Mme Blaizot</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>CP/CE1</td> <td>Mme Fontaine</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CE1/CE2</td> <td>Mme Gibon</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>CE2/CM1</td> <td>M. Caen</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td>Mmes Jahouel et Bonnaudin</td> <td>26</td> </tr> </table> <p>L'association Adaj de Douvres assure les (APS) activités périscolaires scolaires sur le RPI. Le prochain comité syndical est prévu le 20 octobre.</p>	Petite section / TPS	Mme Defer	25	Moyenne section	Mme Mellinger	24	Grande section	Mmes Guillot et Lemore	24	CP/CE1	Mme Blaizot	26	CP/CE1	Mme Fontaine	25	CE1/CE2	Mme Gibon	25	CE2/CM1	M. Caen	28	CM2	Mmes Jahouel et Bonnaudin	26
Petite section / TPS	Mme Defer	25																							
Moyenne section	Mme Mellinger	24																							
Grande section	Mmes Guillot et Lemore	24																							
CP/CE1	Mme Blaizot	26																							
CP/CE1	Mme Fontaine	25																							
CE1/CE2	Mme Gibon	25																							
CE2/CM1	M. Caen	28																							
CM2	Mmes Jahouel et Bonnaudin	26																							
08 127	<p>Intercommunalité « Cœur de Nacre » : points sur les réunions du conseil communautaire du 20 septembre affiché en mairie le 8 octobre :</p> <p>L'intégration des communes de Courseulles sur mer et de Reviers sera effective à compter du 1 janvier 2017.</p> <p>L'office de tourisme a obtenu le classement de catégorie 1.</p> <p>Centre aquatique : renouvellement de DSP en cours (Délégation de Service Public)</p> <p>Redevance Incitative : validation des tarifs à compter du 1 janvier 2018 : bac 120L - 185€ et 2,95€ par levée supplémentaire et bac 240L : 220€ et 4,20€ par levée supplémentaire</p> <p>Création de la taxe gestion des milieux aquatiques et des inondations (GEMAPI). Le produit attendu est de 150 000€ pour 2017 soit un impact d'environ 10€ par foyer.</p> <p>Centre culturel : le permis de construire est délivré depuis le 22 juin 2016. Les avis d'appel à la concurrence été publié en juillet avec des retours au 30 septembre. Le chantier est programmé pour début 2017. Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est de 3 414 000€ HT (création du bâtiment). Un avenant au marché est voté, suite à l'évolution du projet concerne les fondations spéciales pour soutenir l'ouvrage ainsi que diverses modifications techniques (mission réglementaire de sécurité incendie (SSI) pour un montant de 47 108€ HT.</p> <p>Projet ZAC de la fossette : projet de restructuration et d'extension de la zone d'activité existante. En conséquence, le conseil a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'extension de la zone d'activité afin d'engager la concertation préalable à ce projet selon les modalités préalablement définies depuis 2012 pour la zone d'aménagement concerté (ZAC)</p> <p><u>du bureau : 3 octobre 2016 :</u></p> <p>La sortie d'un document pédagogique est prévue en décembre pour expliquer les modalités de la redevance incitative</p> <p>Centre aquatique : suite à la création du futur centre culturel, le parking ne sera plus fonctionnel et dimensionné pour desservir tous les équipements. La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet SCP Guimard et Pierrot pour un montant de 18 900€ HT et un coût prévisionnel d'aménagement de 300 000€ HT</p> <p>Centre culturel : l'enveloppe tous corps compris est de 4 432 575€ HT en dépenses couvertes en recettes par les subventions de 2 500 000€, autofinancement 900 000€ et 1 500 000€ d'emprunt.</p> <p><u>du conseil des maires du 3 octobre 2016 :</u></p> <p>Répartition des sièges à partir du 1 janvier 2017 suite à l'arrivée des deux communes</p>																								

Courseulles et Reviers : 32 sièges de droit commun et un accord local peut redistribuer 8 sièges. Un balayage de toutes les compétences de l'intercommunalité « Cœur de Nacre » a été effectué.

09
128

Informations diverses :

- **Lotissement « Les deux villages » :** Les réunions de chantier pour la deuxième phase du lotissement ont repris. Mrs Desvenain et Dorand participent pour la commune à l'avancée du chantier.
- **Lotissement « Val Angot » :** Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis après-midi. Mrs Autret, Desvenain et Dorand (adjoints) suivent les travaux et participent aux réunions.
- **Arrêté préfectoral portant sur l'extension du périmètre de la communauté de communes « Cœur de Nacre » :** le préfet a arrêté le 29 septembre 2016 pour le nouveau périmètre à compter du 1^{er} janvier 2017 à douze communes avec l'intégration des communes de Reviers et de Courseulles-sur-Mer. Le siège reste à Douvres-la-Délivrande. Avant le 15 décembre, une délibération de chaque commune devra proposer un accord local sur la répartition des sièges au sein de la communauté de communes.
- **Bureau de l'association des parents d'élèves du RPI :** Président Cyril Bonneville, vice-présidente Emilie Simon, trésorière Isabelle Lesieur, 1^{er} vice Trésorière Stéphanie Roger, 2^e Vice Trésorière Sandrine Lemarquis, secrétaire Soizic Duval, 1^{er} vice-secrétaire Delphine Griette, 2^e vice-Secrétaire Béatrice Levillain
- **Exercice incendie aux écoles :** jeudi 6 octobre s'est déroulé un contrôle d'évacuation des classes. Aucun problème constaté
- **Périodes d'enlèvement des betteraves :** les semaines prévisionnelles de chargement des silos sont la 45^e du 7 au 12 novembre et la 50^e du 12 au 16 décembre.
- **Pylone radiotéléphonique :** Suite à l'obligation préfectorale de créer un périmètre de protection du captage d'eau potable du forage d'Anguerny, la société ORANGE a mandaté l'entreprise AXIANS pour déplacer les antennes de tous les opérateurs présents sur le réservoir du château d'eau. Cette opération vise à déplacer les antennes sur un pylône métallique de 36m situé à côté du château d'eau (parcelle ZC 15). La réunion publique s'est tenue le 11 octobre, cela a permis d'informer les habitants et répondre aux questions diverses.
- **Urbanisme :** pour information, la commune de Mathieu révisé son plan et la commune de Douvres prépare une modification n°2 de son plan (zone derrière le stade du Hutrel) qui concerne la division de la zone 2AU en une première zone 1AUa de 12ha sur les 31 de la totalité. Les dossiers sont consultables à la mairie.
- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie) :** Les bulletins de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Date du prélèvement	Lieu du prélèvement	Date affichage en mairies
19 sept.	Bar - Tabac 44 rue de la chaussée à Mathieu	le 30 sept.

Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du gouvernement : <http://orobnat.sante.gouv.fr>

- **ADN photo :** l'association de Douvres exposera dans la grange du Colombier les 12 et 13 novembre.
- **Contrat de maintenance des chaudières :** la société Proxi serv est retenue pour procéder au contrôle des appareils au gaz avec le chauffe-bain et des appareils au fioul pour un montant de 394,80€ TTC.
- **Occupation des salles communales :** le planning des mois de novembre et décembre est envoyé aux associations et intervenants.
- **Bulletin communal « Le colomgernois n°2 » :** sa parution est prévue pour le 15 décembre.
- **Radar pédagogique :** installé le 13 octobre, rue de l'église de Colomby-sur-Thaon en venant de Thaon.
- **Desherbeuse :** les conseillers sont invités pour une démonstration le 5 novembre à 10h à la mairie
- **Dates des conseils municipaux 2017 :** 18 janvier, 8 février, 29 mars, 26 avril, 17 mai, 28 juin, 20 sept, 18 oct, 15 nov. et 13 décembre
- **Permanences des Conseillers Départementaux :** Christine DURAND et Cédric NOUVELOT - Canton de Courseulles sur Mer - le 2^{ème} samedi de chaque mois de 10h à 11h30 sans rendez-vous à la mairie de Douvres-la-

Délivrande (sauf vacances scolaires)

- **Permanences de Mme la Députée du Calvados** : Isabelle ATTARD - Le 1^{er} lundi de chaque mois de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 02.31.10.54.77
- salle de la Cour Yvrande à Douvres-la-Délivrande
- **Elections présidentielles** : les 23 avril et 7 mai 2017
- **Elections législatives** : les 11 et 18 juin 2017

Calendrier :



- 11 novembre : cérémonie du 11 novembre au cimetière Saint-Vigor à 18h 30
- 11 décembre : arbre de Noël des enfants de la commune
- 8 janv : Concert du Chœur de chambre de la Baronnie de Douvres la Délivrande à 17h dans la grange aux dîmes
- 12 janvier : vœux de la commune à 19h dans la grange aux Dîmes
- 29 janvier 2017 : repas des Aînés



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25